

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 19/11/2018  
Reçu en préfecture le 19/11/2018  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20181113-2018\_107-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-107

Séance du 13 novembre 2018

Référence écrite délib :  
PC/CS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	50
	Dont 4 procurations
Votes pour :	50
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (46) :** TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, CASTET Bertrand, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, PRUGENT-LERE Fernande, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, ROCA Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant :** DUPOUY Marie-France, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, LAIREZ Céline

**Titulaires absents non représentés (14) :** MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, CONSTANTIN Luce, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

**Procurations (4) :** VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude  
DELCASTO Maryse à DESMARAIS Nadine  
MIR Jean-Henri à MIR André  
NARS Aline à POME Maryse

M. André BRUNET a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2018-45 du conseil communautaire en date 12 juin 2018 autorisant le lancement de la consultation pour la mise en place d'un ascenseur au château Ségure à Arreau.

La procédure mise en œuvre a été lancée sous forme de procédure adaptée conformément aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

**OBJET :** Choix des entreprises pour la mise en place d'ascenseur au château Ségure à Arreau

L'appel public à la concurrence a été passé sur les sites [www.ladepeche-legales.com](http://www.ladepeche-legales.com) et [Portail Marches-Publics.info](http://Portail Marches-Publics.info), et sur la dépêche du midi – Ed. Hautes-Pyrénées.

Les travaux sont répartis en 6 lots :

Lot N° 1 – Gros Œuvre

Lot N° 2 – Menuiseries Extérieures Bois

Lot N° 3 – Plâtrerie Isolation Faux Plafonds

Lot N° 4 - Peintures – Revêtements de sols

Lot N° 5 – Electricité – Courants forts et faibles

Lot N° 6 – Ascenseur

L'estimation du maître d'œuvre est de l'ordre de 125 400 € ht.

9 plis sont parvenus dans le délai prescrit.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 octobre 2018, à 9 heures et a pris connaissance des plis reçus.

Après analyse technique et financière de la maîtrise d'œuvre F. Pastor et SARL Agence Vidalon, et classement au regard des critères énoncés dans la consultation, la CAO s'est à nouveau réunie le 13 novembre 2018 et a proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 – Gros Œuvre	SOCABAT	95 585,39 € ht
Lot N° 2 – Menuiseries Extérieures Bois	PEREZ	5 618,55 € ht
Lot N° 3 – Plâtrerie Isolation Faux Plafonds	OLIVEIRA ROGEL	2 093,40 € ht
Lot N° 5 – Electricité – Courants forts et faibles	SPIE	1 820,00 € ht
Lot N° 6 – Ascenseur	PBS	18 200,00 € ht

La CAO a déclaré le lot 4 « Peintures – Revêtements de sols » infructueux.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Approuve les choix de la commission d'appel d'offres ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Séguire  
65240 ARREAU